

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l’Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 16/pfd/499384

Bruxelles, le

N/réf. : AVL/kd/UCL-4.33/s.554
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLÉ. Aménagement des ICR 7, 8, B et C sur le territoire de la Commune.

Demande de permis d’urbanisme – Avis de la CRMS

(Dossier traité par Mme C. Defosse à la D.U.)

En réponse à votre lettre du 25 avril 2014 sous référence, reçue le 28 avril, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en séance du 14 mai 2014.

Les différents projets de réaménagement touchent plusieurs dizaines de voiries (37) ; ils auront incontestablement un impact au niveau paysager (abattage des arbres d’alignement avenue De Fré) et urbanistique (modification de la configuration du tracé d’espaces publics, en plus du réaménagement systématique des carrefours de plusieurs voiries). ***Cependant, les documents contenus dans le dossier ne permettent malheureusement pas d’évaluer les enjeux urbanistiques que le projet présente. Ni le tissu urbain qui jouxte directement les tracés empruntés par les itinéraires, ni les rues ou espaces publics adjacents ne sont dessinés sur les plans.***

Par ailleurs, les projets ne sont jamais accompagnés des plans de situation existante correspondants. Celle-ci est documentée fragmentairement par un jeu de photographies peu précises et par des coupes en travers seulement très partielles. ***Aucune comparaison n’est donc possible quant à la modification précise des tracés en plan et à l’étendue des modifications que le projet suppose de ce point de vue. Les interventions font simplement l’objet d’une description écrite succincte, tronçon par tronçon, où est précisée la nature des nouveaux matériaux.*** Les incidences sur le patrimoine bâti et paysager ne sont pas étudiées (voir p. 56 : « le projet respecte les sites mentionnés au point 2.6). ***Cette manière de procéder – ainsi que la représentation graphique lacunaire - empêche toute vision globale des aménagements prévus et de leur impact réel sur les quartiers :*** les seuls plans d’ensemble montrent des itinéraires « détournés » au milieu d’un no man’s land blanc – une représentation graphique qui empêche toute approche urbanistique de la question puisque la ville n’est précisément pas représentée. ***Les itinéraires ont été conçus non pas comme des tracés urbains mais comme l’addition d’interventions multiples sans que l’on puisse en retirer le moindre sens à l’échelle urbaine.***

Les 4 itinéraires cyclables proposés exigent tous des réaménagements spécifiques plus ou moins importants des voiries. Mis à part quelques tronçons où seuls des marquages et une nouvelle signalisation encombrante sont prévus (panneaux de 50, 75 et 100 cm sur 40 cm, placés à chaque croisement), ils portent sur la transformation de la quasi totalité des carrefours rencontrés mais aussi sur la modification du profil en largeur de certaines voiries et même sur des réaménagements beaucoup plus conséquents. Ceux-ci sont malheureusement souvent localisés dans les avenues les plus pittoresques de la commune (comme le bas de l'avenue De Fré, à proximité de l'ensemble classé de la Ferme Rose) et dans les zones de protection ou à proximité de biens classés, dont un au moins a été proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial : le Bloemenwerf de l'architecte Henry van de Velde, avenue Vanderay.

La CRMS est très préoccupée par la dégradation du paysage urbain qui découlera de ces travaux. Elle ne peut que mettre la Région et la commune en garde contre la banalisation et l'encombrement spatial qui en découleront, ainsi que contre la perte de lisibilité de la trame urbaine et la confusion qui en résultera - nécessitant une multiplication de la signalisation. De manière générale, elle décourage globalement cette tendance lourde à la spécialisation et au morcellement fonctionnel des espaces publics. Devant l'ampleur des remarques que suscite le projet, elle se borne à insister sur 4 fragments d'itinéraires qu'elle recommande de réétudier absolument et de modifier car les conséquences négatives de ces réaménagements dépassent les enjeux urbanistiques locaux :

- le réaménagement complet, avec changement de profil, de l'avenue Vanderay et du Rittweger (tronçon de l'ICR C compris entre le Dieweg et la rue de Stalle), ainsi que la traversée de la rue de Stalle par l'ICR C ;
- le carrefour du Dieweg avec l'avenue Circulaire (ICR C)
- l'abattage de tous les arbres d'alignement du bas de l'avenue De Fré (tronçon de l'ICR 7 compris entre l'avenue des Statuaires et le square des Héros) ;
- le carrefour de la rue Vanderkinderen avec les rues Gabrielle, Anémones et Depage.

1. L'avenue Vanderay et le Rittweger (tronçon de l'ICR C compris entre le Dieweg et la rue de Stalle)

La rue Vanderay est une voirie pavée sinueuse et en très forte déclivité, prolongeant jusqu'au Dieweg l'ancien Rittweger qui prend naissance à la petite chapelle de la rue de Stalle, située face du parc Raspail (tous deux classés). La rue Vanderay relie le noyau populaire qui s'est développé autour de la chaussée d'Alseberg et à proximité de la chapelle (ancien moulin et ancienne ferme du parc Raspail) aux quartiers de villas qui se sont développés au tournant du siècle le long de cette partie du Dieweg. ***Il s'agit de quelques-unes des voiries les plus significatives sur le plan patrimonial et urbanistique, encore porteuses de l'ancienne identité rurale de la commune.*** La rue est notamment longée par le parc de la propriété Delvaux et par les deux premières maisons édifiées par Henry van de Velde: la maison Sèthe (1893) et le célèbre Bloemenwerf, la maison personnelle de l'artiste (1895-96). Malheureusement, aucune photo de la partie haute de la rue (comprise dans la zone de protection des maisons classées) ne documente le dossier de demande de permis

La voirie est aujourd'hui entièrement pavée, depuis la rue de Stalle jusqu'au Dieweg, à l'exception d'un tronçon récemment asphalté à proximité de la chaussée d'Alseberg et la rue du château d'eau (autre ancienne voirie de la commune partiellement pavée et classée). La rue Vanderay a été malheureusement réaménagée il y a quelques années en marquant au sol (par des alignements de pavés) les emplacements de parkings alternés qui sont signalés par des arbrisseaux. Ces aménagements, assez déstructurants mais réversibles, ont hélas altéré son caractère pittoresque.

Le projet postule une nouvelle modification complète du caractère des lieux en proposant la suppression systématique des gros pavés anciens (sauf dans les parties réservées au parking) et leur remplacement par une bande confort pour les cyclistes en montée (70 cm) ainsi que par des pavés

sciés (entre la bande confort et le trottoir opposé). Or, si le revêtement de gros pavés de cette rue en forte déclivité lui donne tout son charme, il est aussi à l'origine du peu de fréquentation de cette voirie (qui constitue pourtant un raccourci important) et de la vitesse réduite à laquelle elle est empruntée par les automobilistes. **Outre le fait que le projet va rendre la rue très « roulable », il aura pour effet d'augmenter de manière importante la circulation automobile, ce qui va à l'inverse de l'effet recherché pour les cyclistes.**

La proposition de la CRMS est la suivante : création d'une bande confort en pavés sciés pour les cyclistes dans le sens de la montée, avec maintien des gros pavés sur le restant de la voirie (les pavés sciés ne résistent pas au charroi normal) et réfection systématique des trottoirs avec pavés sciés.

La traversée de la rue de Stalle par l'ICR C : la Commission préconise de **simplifier la traversée en assimilant les cyclistes à un piéton.**

2. Le carrefour Dieweg / avenue Circulaire : aujourd'hui ce carrefour est agrémenté d'un square qui fait partie du Parc System réalisé autour de l'observatoire d'Uccle. La Commission plaide pour ne pas morceler ce square. La Commune serait occupée à étudier une alternative à l'aménagement de ce carrefour. **La CRMS demande de l'étudier dans le cadre paysager plus global de l'ensemble de l'avenue Circulaire.**
3. L'abattage de tous les arbres d'alignement de la rue De Fré avec replantation uniquement aux carrefours et modification du profil de l'avenue : la CRMS déconseille tout particulièrement cette intervention qui montre la limite de la « spécialisation des voiries ». Elle demande de renoncer à ce projet qui défigurera considérablement cet axe structurant important pour l'image de la commune, dont la cohérence est principalement tributaire des alignements d'arbres et de la masse végétale. **Sans doute faut-il renoncer à la bande bus à cet endroit.**
4. Le croisement de la rue Vanderkinderen avec les rues Gabrielle, Anémones et Depage constitue un des aménagements les plus baroques de l'ICR B. La Commission observe que la nouvelle configuration de ce carrefour (qualifié de « placette carrossable agréable » à la p. 60 du dossier A3), avec oreilles de trottoir démesurées et ondulantes, est à proprement parler déroutante. Les arbres dispersés à chaque angle n'ont d'autre raison d'être que de déconstruire encore davantage l'espace. La CRMS estime que si le carrefour est aménagé en plateau, il n'est nullement nécessaire de détourner et pincer toutes les voiries qui y aboutissent. **La CRMS recommande la simplification de ce carrefour et le retour à une meilleure lisibilité urbaine.** Par ailleurs, elle observe que la récurSION automobile induite par la nouvelle organisation de la circulation proposée sera très pénalisante pour les habitants et les riverains du quartier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Plompen (+ par mail MM. Th. Wauters, S. Plompen, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme C. Defosse (+ par mail Mme C. Defosse et M. A. Goffart).